DEC123193INSU

Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE:

Article 1er

M. Olivier VIDAL, directeur de recherche de 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la coordination du projet ERAMIN.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'UMR 5275, Institut des Sciences de la Terre, 1381 rue la Piscine à Grenoble.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Alpes.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

> 01 44 96 40 00 01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1 1 JAN. 2013

Le president Alain Fuchs